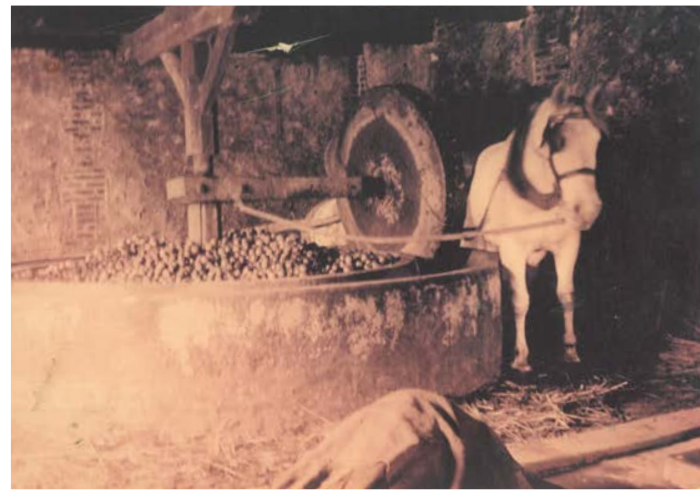
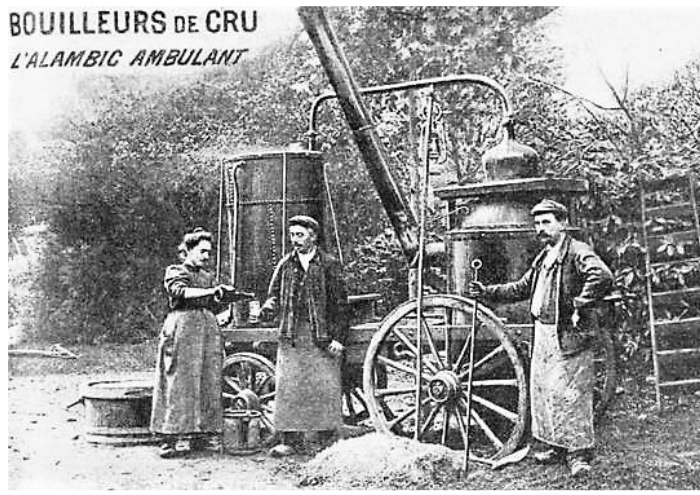


BOUILLEURS DE CRU
L'ALAMBIC AMBULANT



Pennedepie

Bulletin municipal 2026



● Vie municipale ● Informations ● Association



MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année

Que tous vos projets se concrétisent, et que nous abordions 2026, avec plein d'optimisme, en laissant nos craintes pour l'avenir.

Les réalisations sur la commune, outre la gestion quotidienne, ont vu la concrétisation des deux défenses incendies.

Nous avons fait installer un portillon pour sécuriser l'escalier de l'église, et également le recollement des pièces du retable, qui malheureusement se détachent, l'église faisant partie du patrimoine de la commune, nous nous devons de l'entretenir.

Nous le répétons, mais l'entretien des cours d'eau est obligatoire, chaque riverain doit entretenir sa parcelle, et veiller à ce qu'aucune branche n'obstrue l'écoulement, c'est la sécurité de nos maisons et c'est une entente envers les voisins

Pareil, pour l'entretien des haies et des arbres, vu les tempêtes à répétition, nous nous devons d'apporter un maximum de sécurité, il vaut mieux prévoir,

Je ne vous ferai pas part des projets futurs, réserve électorale oblige,

Bonne lecture et encore tous mes meilleurs vœux à tous

Michèle LEVILLAIN

SOMMAIRE

Mot du Maire	2
État civil	4
Vie Communale - Travaux 2025	5
Élections municipales	6
Conseils municipaux 2025	7-9
Commémorations	10-11
Repas des Anciens 2025	13
Après-Midi récréatives	13
Association Saint-Georges	14-18
Informations mairie	19-23
Communauté de commune du pays d'Honfleur-Beuzeville	24-25
Informations diverses	26-29
Frelons asiatiques	30

Présentation de la nouvelle équipe municipale 2026 - 2032

Nous vous remercions de votre soutien lors des dernières élections et vous présentons la nouvelle équipe élue lors des élections du 15 mars 2026



De gauche à droite

Mme LETELLIER Agathe, réélue

M. BROSSARD Frédéric, 1^{er} mandat

M. LEBOURGEOIS Éric, réélu

Mme LENORMAND Pauline, 1^{er} mandat

M. MARCHEGUET Alain, réélu

Mme LEVILLAIN Michèle, réélue Maire

Mme MICHALOT Sylvie, 1^{er} mandat

M. DUCHESNE Maxime, réélu

Mme DUCROQ Séverine, 1^{er} mandat

M. LEBEY Jean-Marc, réélu adjoint

Mme DUFOUR Marceline, réélue

Bilan de l'opération récupération de câbles usagés

L'opération de collecte de câbles usagés au profit de la planète et de l'association Les P'tits Doudous de l'Eure, qui œuvre en faveur des enfants hospitalisés, est désormais clôturée.



ÉTAT CIVIL

Naissances

Mariages

21 juin 2025



Edward BURGOT
& Margot RUEL

26 septembre 2025



Éric LEBOURGEOIS
& Karine CHARRON

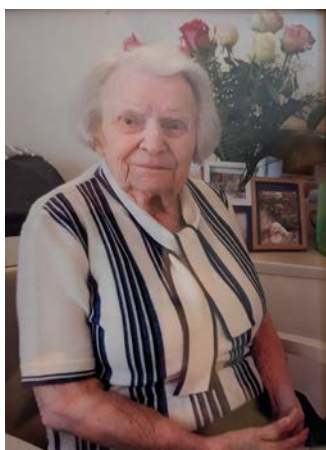
10 octobre 2025



Léo ARDILLON
& Camille BOELEN

Décès

27 octobre 2025 - Décès de Madame RETOUT Marie-Louise



Le lundi 27 octobre, notre doyenne Mme RETOUT s'est éteinte à l'âge de 108 ans.

Native de PENNEDEPIE, elle a habité dans le bourg de la commune, pour aller s'installer chemin du Chalet.

En novembre 2024, elle participait, auprès des autres convives, au repas des anciens au restaurant de Saint Gatien.

Depuis quelques années, elle avait préféré se retirer à la maison de retraite « Le Normandia » par souci de précaution.

VIE COMMUNALE – TRAVAUX 2025



Cuisine Mairie

Cuisinière Induction électrique

DARTY 657,49 € HT

Appartement Mairie

Travaux entretien plomberie

Entreprise HAUTOT ... 139,62 € HT+122,46 € HT

Travaux Électriques extérieurs et intérieurs

BME Bénard - 14600 ABLON..... 2 092,97 € HT

Véhicule Communal

Entretien annuel - Contrôle technique

SAS VIRIEUX - 14600 Équemauville.....603,92 € HT

Presbytère

Travaux Électrique

BME Bénard - 14600 ABLON.....200,00 € HT

DPE – Alex Diags Immo

14600 La Rivière Saint Sauveur..... 3 12,50 € HT

Voirie

Marquages horizontaux – Signalisations

SAS BALDER - 14160 Dives-Sur-Mer.... 3 451,00 € HT

*Nettoyage Réseaux Eaux pluviales -
Chemin de la Mer*

Assainissement Services

14430 Pont l'Évêque..... 1 108,50 € HT

Renouvellement Luminaires Publics Leds

SDEC Énergie - 14077 Caen Cedex.. 10 687,53 €

Financement SDEC- 6 242,16 €

Contribution de la commune à hauteur de 6 409,39 €



Défense Incendie

Réserve incendie enterrée de 120m3, chemin du Montessard

Entreprise « SOLUTION ENVIRONNEMENT » -
27 500 Saint Mards de Blacarville

Réserve Incendie enterrée 120m350.....977,25 € HT

Véolia - Création et branchement compteur
d'Eau..... 1 457,39 € HT

Subvention A.P.C.R. 30 %..... 15 864,00 €

Subvention FONDS VERT 30 %..... 16 097,30 €

Auto Financement de la commune..20 473,34 €



LIVRES DISPONIBLES À LA MAIRIE

Trois vétérans sur les pas des libérateurs du Pays d'Auge et de la Côte Fleurie

L'association "A la Mémoire des Combattants de la Brigade Piron" (AMCBP) a publié le livret-souvenir du 80^{ème} commémoré 1944 - 2024, dans les différentes communes adhérentes du Pays d'Auge et de la côte Fleurie.

Livret composé de nombreux articles et de nombreuses photos.

Un exemplaire est disponible en Mairie de Pennedepie.

Livret au tarif de 15 €

Président de l'AMCBP - amcbp14@gmail.com



PENNEDEPIE



Livre pour mieux connaître sa commune, apprendre son passé, son histoire.

Découvrez Pennedepie, village de 568 hectares, situé en bordure de la Baie de Seine et bordé par le Bois du Breuil.

Rédaction - recherches et mise en page par M. JAN Pierre - Hormis seigneurie de Pennedepie par M. DRIEU Fabrice et les municipalités par M. JOURDAN Didier - 2017

Livre disponible en Mairie au tarif de 20 €

Hommage à Clara Matthews-Chompton

aux éditions LES TAS DE MOTS

À une époque où nombre de généalogistes amateurs se lancaient à la recherche de leurs ancêtres, la démarche de Mme ANJOU Christelle partie en quête de la mémoire de son arrière-grand-mère, pourrai sembler banale.

Clara Chompton n'était pas une femme ordinaire. Elle faisait partie des anonymes qui ont œuvré pour la Paix, lors de la seconde guerre mondiale.

Livre écrit en français et en anglais disponible en Mairie au tarif de 13 €

Christelle Angano
Hommage
à
Clara Matthews-Chompton
déportée et disparue à Ravensbrück



CONSEILS MUNICIPAUX 2025

Séance du lundi 03 mars 2025

Approbation du Compte Administratif 2024, à l'unanimité des voix

Fonctionnement

Dépenses	152 560,24 €
Recettes.....	217 303,91 €
=> Excédent de fonctionnement 2024	
+ 64 743,67 €	
+ Excédent de fonctionnement 2023 reporté	
+ 330 446,12 € = 395 189,79 €	

Investissement

Dépenses.....	47 069,53 €
Recettes.....	91 474,66 €
=> Excédent d'investissement fin 2024	44 405,13 €
Résultat d'investissement 2023	8 942,36 €
Restes à réaliser	- 62 824,50 €

=> Besoin de financement de la section d'investissement 2025 (1068) de 9 477,01 €
L'excédent de fonctionnement à reporter pour 2025 : **385 712,78 €**

BUDGET PRIMITIF 2025

Fixation du taux de fongibilité de crédits pour 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et investissement) déterminées au budget 2025.

Tableau récapitulatif des indemnités de fonctions :

Conformément à la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019). L'état récapitulatif des indemnités de fonctions est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget (article L. 2123-24-1-1 du CGCT).

Articles L.2123.23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Indice Brut terminal de la fonction publique en vigueur => 4 110,52
Indemnités du Maire => 25,5 %
Indemnité Adjointes => 9,9 %

Mme LEVILLAIN Michèle, indemnité 25,5 %, Total brut mensuel 1 048,18 €
Mr LEBEY Jean-Marc 1^{er} Adjoint, indemnité 9,9 %, Total brut mensuel 406,94 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Madame DESRIVIÈRE, Conseillère aux décideurs locaux et Mme le Maire ont présenté le budget primitif 2025 qui a été approuvé à l'unanimité des voix.

Budget primitif 2025 équilibré en recettes et en dépenses, comme suit :

En fonctionnement :	558 331,78 €
En l'investissement :	214 446,50 €

Fixation des taux 2025

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, a approuvé à l'unanimité des voix la fixation des taux pour 2025, sans augmentations :

Taxe Foncière (bâti)	31,19 %
Taxe Foncière (non bâti)	8,09 %
Taxe Habitation (Résidence Secondaires)	10,94 %

Concernant la Majoration de cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements meublés non affectés à l'habitation principale, elle est fixée à 30 %

Attribution des subventions 2025

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des voix, les sommes allouées pour les subventions 2025, pour un total de 8 060,00 €.

A.D.M.R. Equemauville	500 €
Ass. Des Démobilisés de Pennedepie-Vasouy	200 €
Ass. St. Georges de Pennedepie	3 500 €
A.P.E. Les Rainettes (5 enfants scolarisés)	300 €
Ass. Des Propriétaires du Marais	1 500 €
S.I.A.D	1 000 €
Patrimoine Culturel	50 €
Société de Sauvetage en Mer de Honfleur	800 €
ADMR Le Breuil au Auge, Portage de repas	100 €
A M C B P (Mémorial Brigade Piron)	110 €

Approbation des tarifs des concessions

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des voix, de ne pas augmenter les tarifs des concessions, pour 2025, à savoir :

Concession trentenaire	350 €
Concession cinquantenaire	580 €
Concession Columbarium 30 ans	600 €

Participation aux frais de scolarité 2024 - 2025 pour les OGEC - Écoles Privées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, a décidé de verser une participation financière de 500 €, aux frais de scolarité de l'année scolaire 2024-2025 pour des élèves scolarisés en École Privée - OGEC résidant sur la commune.

SDEC - Approbation étude préliminaire - enfouissement réseaux - REF : 26AME0002 - RD 513 - Route de Trouville et route du Bois du Breuil

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité des voix, l'étude préliminaire réalisé par le SDEC ENERGIE (Syndicat Départemental d'Energies du Calvados) pour l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, sur la RD513 du quartier de la Bouillette à la Mairie

Coût total de cette opération est estimé à **147 901.20 € TTC.**

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 70 %, sur le réseau d'éclairage de 70 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 70 % sur le réseau de télécommunication.

Participation communale estimée à **39 258.30 €**

Adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire prévoyance souscrite par le centre de gestion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, a décidé d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion du Calvados et la MNT-MGEN, à compter du 01/03/2025.

- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».
- et de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 17 € par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion.

BAIL DE LOCATION DU PRESBYTÈRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, a décidé de fixer le montant du loyer du presbytère, dont la superficie habitable du BIEN LOUÉ est de 129,27m², à 1 089.47 € au 16 avril 2025.

Bail de location établi par le cabinet «Selas TERLIN MOUETTE » de Honfleur.

Séance du lundi 02 juin 2025

Fonds Solidarité Logement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'apporter une contribution financière de 50 € par an au Fonds de Solidarité pour le logement (FSL).

Fonds de Solidarité pour le Logement géré par le Département, intervient pour accorder des aides, sous

forme de prêt ou de subvention, à des personnes ou familles en difficultés, pour accéder ou à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public, mais aussi pour assurer un accompagnement social lié au logement.

Séance du lundi 08 septembre 2025

Dématérialisation Actes Budgétaires et Administratifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise la collectivité à recourir à la transmission des actes par voie électronique, via le dispositif @ACTES, à compter du 01 novembre 2025 et à signer la Convention de dématérialisation des échanges avec les services Préfectoraux,

Dispositif qui permet de transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs et budgétaires à la Préfecture afin de leur rendre un caractère exécutoire.

Convention Voirie - Entretien des Dépendances de voirie 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise Mme Le Maire à signer la Convention voirie - entretien des dépendances Voirie pour 2025 qui définit les conditions par lesquelles la commune assure pour le compte de la CCPHB les prestations de service visant l'entretien des dépendances de voiries et consistant en l'exécution du fauchage des accotements et de la taille des haies en bordure des voies communales, prenant effet au 01 mai 2025 pour une durée de 1 an.

Séance du lundi 17 novembre 2025

Repas des Anciens

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide que le coût du repas des anciens sera facturé aux administrés de moins de 65 ans et aux administrés qui souhaitent participer.

Adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire : prévoyance souscrite par le centre de gestion du Calvados

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de gestion du Calvados et la MNT-MGEN, à compter du 01/01/2026 et d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité, en activité, ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé ».

Démission de Sophie LACHAIZE, conseillère municipale

En date du 31/10/2025, Mme Sophie Lachaize a démissionné de son poste de conseillère municipale.

COMMÉMORATIONS 2025

8 mai 2025

Commémoration de la fin de la Seconde Guerre Mondiale (1939 - 1945).

En ce 80^{ème} anniversaire, en présence des Maires et conseillers de Pennedepie et Vasouy ainsi que des membres de l'Association des Anciens Combattants Pennedepie - Vasouy, moment de recueillement et dépôt de gerbe sur la tombe du soldat Belge.

Puis en mémoire des soldats morts pour la France, devant le monument aux morts, moment de recueillement et dépôt de gerbes avant d'écouter le message de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées et de Mme Patricia MIRALLES, ministre déléguée des Armées



COMMÉMORATIONS 2025

11 novembre 2025

Commémoration de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale (1914-1918)



11 novembre, journée de la commémoration nationale de la Victoire, de la Paix et de l'hommage à tous les « Morts pour la France » lors de la Première Guerre Mondiale.

Lecture du message de Mme VAUTRIN Catherine - Ministre des armées et des Anciens Combattants. Recueillement et dépôts des fleurs en mémoire des soldats morts pour la France en présence des Maires et conseillers de Penne-depue - Vasouy, et des membres de l'Association des démobilisés de Penne-depue-Vasouy

Cérémonie suivie du traditionnel verre de l'amitié offert par l'Association des Anciens Combattants avant de se retrouver au restaurant « La Briquerie » pour un banquet dansant avec l'Association des anciens combattants de Honfleur.



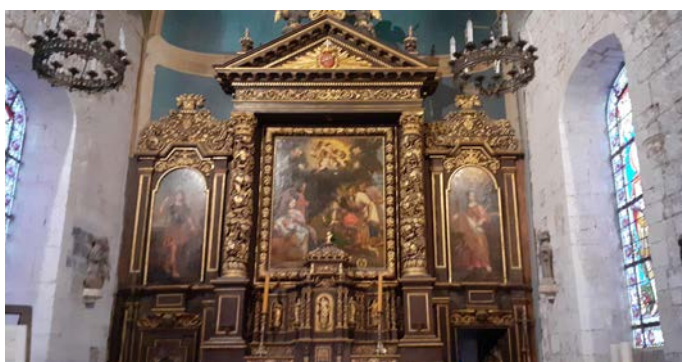
ÉGLISE SAINT-GEORGES

Portillon Entreprise Gesbert

Pour sécuriser les lieux, la commune a demandé à « l'Entreprise Gesbert » de réaliser un portillon pour fermer l'accès à l'escalier au balcon.



Retable



Dans le cadre du dispositif de financement de travaux de mise en valeur d'éléments patrimoniaux dans les communes du territoire communautaire et suite à la demande de la commune, l'Office du Tourisme de Honfleur a subventionné à hauteur de 1 134,00 € les frais de réparation du retable de l'église Saint-Georges.

Petit Porte de l'église qui donne accès au cimetière

Installation d'une serrure sécurisée

« FICHET » Serrurerie du Littoral - 14800 Deauville.....276,00 € HT



APRÈS MIDI RÉCRÉATIVES

Cette année encore, le CCAS a organisé une après-midi récréative par mois, de janvier à avril et de septembre à décembre.

Moment de convivialité très attendu par nos anciens de 65 ans à 89 ans, qui se retrouvent pour partager et échanger tout en jouant aux cartes, dominos, trionimo, scrabble..... avant le traditionnel goûter composé du chocolat chaud confectionné par Madame le Maire et quelques friandises et fruits de saisons.

Pour la deuxième fois, nous avons invité, avec l'Association Saint-Georges, les enfants âgés de 1 jour à 10 ans à venir partager le goûter du mois de décembre.



Pour le bonheur de tous, nous avons eu la visite du Père Noël qui a distribué des cadeaux, avec l'aide des lutins.



RÉPAS DES ANCIENS 2025



En cette année 2025, la municipalité a invité les administrés de 65 ans et plus au traditionnel repas des anciens au restaurant le « VICTORIA » de Honfleur

Mme Le Maire était entourée de la doyenne, Mme BURGOT Françoise et du doyen, M. LEFRANÇOIS André.



Merci à Marceline, conseillère municipale qui nous a réalisé des superbes menus.

Assemblée Générale - Samedi 25 janvier 2025

Lors de l'Assemblée Générale du samedi 25 janvier 2025 :

- Le bureau a été reconduit ;
- Les comptes 2024 ont été présentés et validés ;
- Présentation du bilan 2024 des manifestations ;
- Présentation des manifestations prévues pour 2025.

Après avoir échangé avec les habitants de Pennedepie présents, l'Association prévoit d'organiser « Le Repas Du Village » le dimanche 06 juillet 2025.

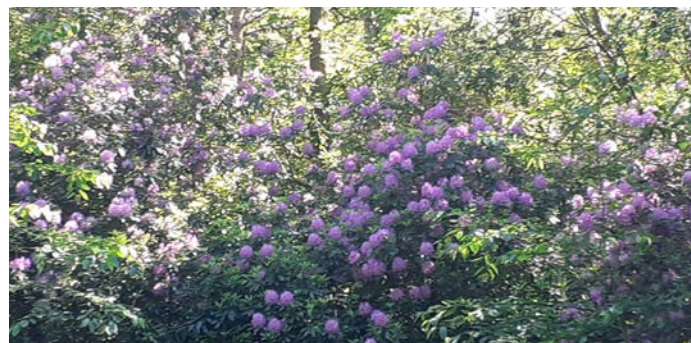
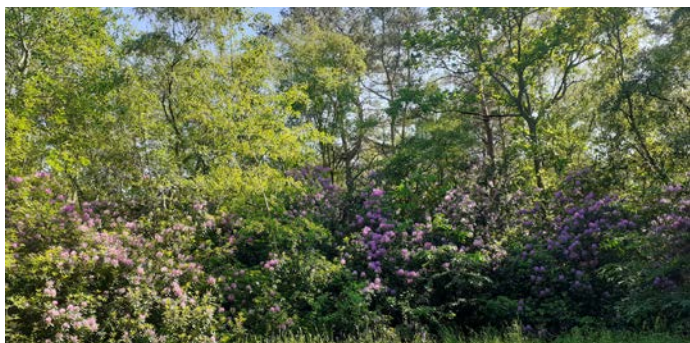
Et différentes idées ont été proposées comme : Une soirée au « Petit Bichou » à Dives / une soirée au Casino de Deauville / Sorties pêches / La Fonderie de Villedieu les Poêles / Le Mont-Saint Michel / La roseraie de Cambremer / Le Jardin de Vauville / Veules les roses / Le Bois du Breuil / Un apéro - Concert ou encore le Marché de la Saint-Nicolas

Voici les manifestations que l'Association Saint-Georges a proposé en cette année 2025



Mai 2025

Durant ce mois de mai 2025, nous avons organisé notre traditionnelle sortie au Bois Du Breuil pour admirer les rhododendrons en fleurs que nous avons clôturé par un moment convivial autour d'un goûter offert par l'Association



Le soir même, nous avons organisé la soirée repas - spectacle au casino de Trouville.

Soirée durant laquelle nous avons pu dîner tout en étant emmené dans un tourbillon musical et visuel présenté par Tom animateur de la soirée, amateur de magie et mentaliste accompagné de sa bande de copains chanteurs, danseurs.

Soirée réussie pleine d'humour, d'émotion et de nostalgie.





JUIN 2025



Mme BONCOEUR Anne-Sophie a proposé un atelier de premier secours

« Intervenir dans le cadre d'un accident ou d'un malaise »

Ce programme avait pour objectif :

- de protéger de façon adaptée les victimes et les témoins,
- d'examiner la victime,
- de garantir et de préparer au mieux l'arrivée des secours,
- ainsi que de porter les premiers secours de manière efficace et appropriée.

Atelier limité à 10 personnes pour que chacun puisse participer et pratiquer.

Nous avons clôturé la matinée autour d'un verre de cidre et jus de pommes pour échanger sur les ressentis et expériences de chacun.

Atelier proposé plusieurs fois dans l'année 2025, mais annulé faute de suffisamment de participants.

Nous essaierons de le repropoer en 2026



06 JUILLET 2025 - Fête du village



Après le succès de 2023, l'Association Saint-Georges, avec la collaboration de la Mairie, a de nouveau eu plaisir à rassembler les habitants de Pennedepie. Le Moulin Saint-Georges était présent pour nous faire découvrir une autre forme de repas.....

Occasion de découvrir une fois encore leurs talents et leur sens de la convivialité.

Nous avons commencé par partager un apéritif de bien venus avant de laisser chacun se placer en fonction de leurs affinités et connaissances.



Durant cette journée, nous avons fait une présentation des habitants, par chemins.

Occasion pour certains de rencontrer leurs voisins proches.

En amont, nous avons sollicité les commerçants du village qui nous ont répondu présent et nous ont offert de très beaux lots pour la tombola.

Un grand merci à tous les bénévoles qui nous ont aidé à préparer cette journée pleine de joies et de rencontres.



NETTOYONS LA NATURE - Samedi 27 septembre 2025



L'Association Saint-Georges a participé à « NETTOYONS LA NATURE - Samedi 27 septembre 2025 »

Manifestation organisée par la Mairie de Pennedepie avec le concours des magasins Leclerc qui fournissent les gants - sacs poubelles - chasubles.

Après avoir récupéré le matériel nécessaire, les participants ont pris la direction de la plage en passant par le chemin « Rue Pilon » afin de ramasser les déchets sur notre bord de mer.

Après-midi qui s'est clôturée par un moment de convivialité autour d'un goûter.
Merci à tous les participants

DÉCEMBRE 2025 - Noël des enfants



Le mercredi 16 décembre 2025, l'Association Saint-Georges a invité les enfants de Pennedepie de 0 - 10 ans à partager le goûter avec les plus anciens du village lors de l'après-midi récréative.

Et, ils ont eu l'agréable surprise de voir le Père Noël arrivé les bras chargés de cadeaux.



Assemblée Générale

Afin de faire le point sur l'année passée et programmer les diverses sorties de l'année, l'assemblée générale de l'Association Saint-Georges de Pennedepie s'est réunie le samedi janvier 2026 dans la salle communale.

Après le mot de bienvenue de la Présidente, la trésorière a présenté les comptes et ensuite une ébauche du programme 2026 a été réalisée.

Idées de manifestations 2026

Animations à date fixe, par exemple 1^{er} vendredi du mois, à partir de 19h sur différents thèmes : par exemple soirée cartes - Fléchettes - jeux divers etc

La fête des voisins (probablement fin Mai),
Spectacle au « Ptit Bichou » de Dives sur Mer,
Visite du Château de Vendeuve,
Visite des jardins de Cambremer,
Le Musée du Landau de Saint Aubin de Scellon (27230)

Visite théâtrale de Honfleur,
Spectacle Casino Trouville ou Deauville,
Noël des enfants,
Gestes de premiers secours,
Balade au Bois du Breuil

La cotisation annuelle 2026 reste fixée à 10 € par adhérent

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter via notre adresse mail :

Les séances de sophrologie ont toujours lieu, le mercredi de 18h30 à 19h30.

Vous hésitez, venez essayer, une séance découverte vous est offerte.

Moment de détente pour prendre soin de soi.

Notre assemblée Saint Georges est un levier pour se divertir entre Pennedepiais et Pennedepiaises, nous comptons sur votre engagement et confiance, pour que cette tradition continue à collaborer sur le bon vivre de notre commune.

L'association saint Georges tient à remercier, très sincèrement, la Mairie pour le soutien, ainsi que tous les membres adhérents actifs ou non, qui en font sa réussite, dans les projets qui vous sont proposés au cours de l'année.

Vous souhaitez devenir bénévole, partager vos connaissances, vos expériences....., venez nous rejoindre dans la décontraction et la bonne humeur.

saintgeorges.pennedepie14@gmail.com

Pour finir, nous voulions rendre un Hommage à Madame Danièle MERLE, décédée le 18 décembre 2025 .

En septembre 1987, l'association Saint-Georges fut créée, après en avoir été secrétaire, Danièle fut élue présidente en 1989 durant plusieurs années, beaucoup d'activités, dont la célèbre fête du village, les soirées de coinchées qui se terminaient très tard, et plus....., nous ne pouvons vous relater toutes les bonnes idées de Danièle.

La commune, l'Association Saint-Georges ainsi que les bénévoles de l'époque, renouvellent leurs plus sincères condoléances à Dominique son époux, à Fabrice et Karine ses enfants, ses petits-enfants.

INFORMATIONS MAIRIE

Mairie Pennedepie Coordonnées et Horaires

Mercredi 10h-12h et 15h-18h

Vendredi 15h-17h30

Tél : 02.31.81.50.50

Mail : mairie.pennedepie@wanadoo.fr

Site Internet : <https://www.mairiepennedepie.fr>

Population totale : 324 habitants

Inscription liste Électorale

Pour être inscrit sur les listes électorales :

► En Mairie :
Cerfa n°12669*01
Pièce identité
Justificatif domicile

► Ou sur :
www.service-public.fr

Recensement Jeunes de 16 ans Parcours de citoyenneté

► Obligation pour les jeunes de 16 ans, se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire à la Mairie de Pennedepie.

► Avec Livret de famille | Pièce d'identité | Justificatif de domicile.

Indispensable pour s'inscrire aux examens et concours soumis à l'autorité publique.

Pièce Identité | Passeport

Depuis le 02 mars 2017, pour renouveler vos pièces d'identité, vous devez prendre RDV en Mairie disposant d'une station biométrique.

► Honfleur : 02.31.81.88.40
► Trouville-Sur-Mer : 02.31.14.41.43
► Pont-L'Évêque : 02.31.64.34.27
► Lisieux : 02.31.48.40.42

Prise de rendez-vous en ligne pour les NCI et Passeports : rendezvouspasseport.ants.gouv.fr

Gendarmerie

Depuis le 23 mai 2022, pour augmenter la visibilité sur le terrain et renforcer la protection du territoire. La gendarmerie de Honfleur a réduit ses permanences d'accueil du public à une demie-journée.

► **Gendarmerie de HONFLEUR :**
02 31 14 09 50
Mercredi après-midi 14heures-18heures

► **Gendarmerie de PONT-L'ÉVÊQUE :**
02 31 65 67 58

Victime d'escroquerie - Déposez plainte en ligne via service-public.fr sur la Plateforme dédiée THESEE.

Déchetteries

Les administrés de Pennedepie ont la possibilité d'accéder aux déchetteries après en avoir fait la demande en Mairie de Pennedepie sur présentation de la pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

► Honfleur :
Avenue Marcel Liabastre
14600 Honfleur

► Saint-Gatien-des-Bois :
Route de Trouville - D74
(en direction de l'aéroport de Saint-Gatien-des-Bois)

NOUVEAU :

Pour être informé sur
l'actualité de votre commune
Application gratuite :
PANNEAU POCKET !



Meublés de tourisme

En application des articles L.324-4 et D.324-15 du Code du Tourisme.

Vous louez un bien (même occasionnellement), vous avez obligation d'adresser en Mairie :

- ▶ le Cerfa n° 13566*03 : pour les chambres d'Hôtes
- ▶ le Cerfa n° 14004*04 : pour les meublés de tourisme

La poste



Afin d'assurer la distribution du courrier, sans danger, la poste demande aux administrés...

- ▶ Avoir une boîte aux lettres avec noms et numéro en bordure de route.
- ▶ Maintenir le portail fermé (pour les propriétaires de chiens).
- ▶ Avoir une sonnette accessible à l'extérieur de votre propriété.

Fibre optique



Pour accompagner vos démarches et interrogations concernant la fibre optique, le Département du Calvados met à disposition.

- ▶ un formulaire de contact via : www.fibre-calvados.fr
- ou
- www.altitudeinfra.fr

Nuisances sonores



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore sont autorisés :

- ▶ Jours ouvrables : de 8h30 à 12h - 14h30 à 19h30
- ▶ Samedis de 9h à 12h - 15h à 19h
- ▶ Dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Destructions des Chardons Arrêté Préfectoral du 11 juillet 2006



Sur l'ensemble du territoire du Département du Calvados, les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder à la destruction des chardons des champs (*Cirsium arvense*) avant la fleuraison.

Taille des arbres et haies

Par soucis de bonne entente avec les voisins, ou si nos arbres sont en bordure de voirie, nous nous devons de les entretenir, les tailler, ne pas apporter une quelconque gêne pour les voisins proches, les usagers de la route et les transports en communs.

OBLIGATION Nettoyage des cours d'eau

Arrêté municipal annuel affiché sur les panneaux d'affichage :

Tous les propriétaires ont obligation d'entretenir les cours d'eau entre le 01 avril et le 31 octobre (l'année en cours).

Nos rivières doivent être entretenues pour limiter les inondations lors de grands épisodes de pluies qui sont de plus en plus nombreux.

ARRÊTÉ 2026 / 02

Article 1 : Caractérisation des cours d'eau

Les travaux d'entretien s'appliquent aux cours d'eau et leurs dérivations situés sur le territoire communal désignés ci-après :

1. Ruisseau des Quatre Nations
2. Ruisseau de la Fontaine Virginie
3. Ruisseau du Douet Merderet
4. Rivière de Pennedepie
5. Rivière de Circqueboeuf

Article 2 : Nature des travaux et période d'entretien

Les travaux autorisés dans le cadre de l'entretien annuel des cours d'eau, et de leurs dérivations identifiés à l'article précédent commencent le **01 Mai 2026** et finissent le **31 Mars 2027**.

Les travaux autorisés dans le cadre de l'entretien annuel des cours d'eau sont les suivants :

Nature des interventions	Période d'entretien
- Enlèvement des embâcles	1 ^{er} mai au 31 octobre
- Entretien de la végétation aquatique (faucardage)	1 ^{er} juin au 1 ^{er} octobre
- Entretien des berges :	
- <i>Entretien des herbes et broussailles</i>	1 ^{er} mai au 31 décembre
- <i>Entretien des arbre, arbustes et buissons</i>	1 ^{er} août au 31 mars
- Travaux de protection des berges par des techniques végétales vivantes	1 ^{er} novembre au 31 mars
- Enlèvement des vases et des atterrissements	1 ^{er} août au 1 ^{er} octobre

Article 3 : Obligations

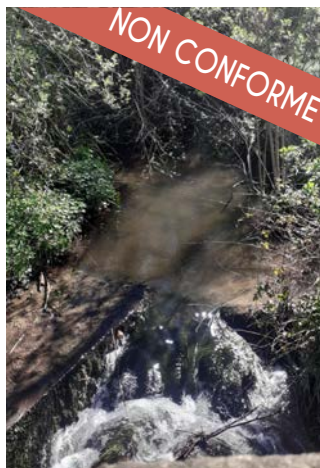
Les propriétaires et fermiers obligés à l'entretien des cours d'eau sont mis collectivement en demeure de remplir leurs obligations dans les délais prescrits.

Article 4 : Mise en demeure

A l'expiration des délais fixés ci-dessus et sans aucune autre mise en demeure, le maire ou la collectivité en charge de la compétence GEMAPI procède à une reconnaissance des travaux et fait exécuter immédiatement d'office les travaux en retard aux frais des retardataires.

Article 5 : Publicité et diffusion

Le présent arrêté municipal est affiché en mairie et transmis pour information au service en charge de la compétence GEMAPI et au service en charge de la police de l'eau (DDTM du Calvados).



Brûlage des déchets verts

Arrêté Préfectoral du 29 juin 1998.



Le brûlage des déchets est interdit pendant la période du 1^{er} avril au 1^{er} septembre (arrêté préfectoral du 06 juillet 2022) ;

L'écobuage et le brûlage de déchets ; (branches etc.) est autorisé après cette date, mais vous devez faire une déclaration en mairie pour les particuliers, document émis

par la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer).

Effectivement, encore un document administratif de plus, mais vous serez en règle, les services de l'ordre pourront aller en mairie pour en demander le double de la déclaration

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PERMANENT RÉGLEMENTANT LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX À L'AIR LIBRE POUR LE CALVADOS

Le Préfet du Calvados
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de la santé publique ;
- VU le code forestier ;
- VU le code de l'environnement, et notamment les articles L. 541-1, L. 541-21-1, L. 2215-1, L. 2224-13 et L. 2224-14 ;
- VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment l'article D. 615-47 ;
- VU le code de la procédure pénale, et notamment l'article 16, 1^{er} et article 21-2 ;
- VU le code pénal notamment l'article 131-13 ;
- VU le circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts complétée par la note ministérielle du 11 février 2014 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 1998 relatif à l'écobuage et la protection contre l'incendie ;
- VU l'arrêté préfectoral du 17 juin 1998 relatif à la protection des forêts contre l'incendie ;
- VU l'arrêté préfectoral du 14 janvier 1981 modifié portant règlement sanitaire départemental, notamment l'article 84 et 96 bis ;
- VU le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) approuvé par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 ;
- VU l'avis de la chambre d'agriculture et de l'union amicale des maries du Calvados (UAMC) ;
- VU l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en date du 28 juin 2022 ;
- VU les résultats de la participation du public du 23 avril au 16 mai 2022 inclus ;

CONSIDÉRANT que le brûlage à l'air libre des déchets végétaux présente des effets nocifs pour la santé, la salubrité et l'environnement, d'une part, et des risques en matière d'incendie, d'autre part ;
CONSIDÉRANT que le traitement de tout déchet doit privilégier le recyclage ou toute autre valorisation avant l'élimination ;
CONSIDÉRANT que le brûlage à l'air libre des déchets végétaux doit être interdit dès lors que d'autres voies de traitement sont envisageables ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Calvados

Description du projet de brûlage
Commune(s) concernée(s) :
Lieu de réalisation du brûlage (parcelles, lieu dit) :
Références cadastrales de la parcelle où il est envisagé d'effectuer le brûlage :
Nature des déchets :
Date envisagée pour le brûlage :
Horaires envisagés :
Indiquez pourquoi la valorisation ou l'exportation des déchets ne sont pas possibles :
Informations complémentaires (facultatif) :



Direction départementale
des territoires et de la mer

ANNEXE
à l'arrêté préfectoral permanent
réglementant le brûlage des déchets
végétaux à l'air libre pour le calvados

DÉCLARATION PRÉALABLE DE BRÛLAGE DE DÉCHETS VÉGÉTAUX

Cette demande concerne le cas ou la situation suivant : (cochez la case correspondante)

- interventions liées aux traitements après tempêtes ou inondations ou aux travaux de prévention des incendies
- élimination de produits de coupe de plantes invasives, de végétaux malades et arbres infestés dans le cas de programmes d'élimination ou de protection sanitaire collectifs ou autorisés.
- problématique phytosanitaire pour une exploitation agricole ou forestière
- élimination de produits de coupe de haies pour une exploitation agricole du fait d'une impossibilité de valorisation des déchets ou de difficultés majeures d'accès aux parcelles concernées
- élimination de déchets végétaux dans le cadre de programmes de restauration et d'entretien de cours d'eau, déclarés d'intérêt général par le préfet, dans les cas où des difficultés majeures d'accès aux parcelles concernées sont avérées
- élimination de déchets végétaux dans le cadre de travaux de restauration ou d'entretien de milieux naturels dans les cas où des difficultés majeures d'accès aux parcelles concernées sont avérées

Coordonnées du demandeur :

Nom, prénom :

Société ou structure :

N° passage ou SIRET :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

1/3

Je reconnais et certifie que : (toutes les cases doivent être cochées)

- une personne équipée d'un moyen de communication et d'un dispositif d'extinction approprié assurera une permanence sur les lieux du brûlage pendant toute la durée de celui-ci
- les végétaux seront aussi secs que possible ;
- le brûlage sera pratiqué dans la journée :
 - entre 11 h et 16 h (pour les mois de décembre, janvier et février)
 - entre 10 h et 17h (pour les autres mois en dehors des mois déjà interdits vis-à-vis des risques incendie et des périodes mobiles d'interdiction)
- l'emplacement du feu sera décapé (sol nu) ou pour une parcelle agricole déchaumée sur 5 mètres en périmètre du terrain concerné
- une surveillance sera organisée sur les lieux pendant 12h après l'extinction afin d'arrêter toute reprise accidentelle du feu
- le brûlage sera réalisé à une distance supérieure à 100 mètres des routes et 200 mètres des habitations et locaux recevant du public, des bois et forêts (pour les feux hors domaine forestier)
- le brûlage ne sera pas activé par l'utilisation d'hydrocarbures, de pneus ou de plastiques de quelque origine que ce soit
- ce brûlage fait l'objet d'une exception prévue par l'article 3 de l'arrêté préfectoral permanent réglementant le brûlage des déchets végétaux à l'air libre pour le Calvados

Important

En aucun cas, le brûlage ne doit :

- être effectué par vent modéré à fort (force 4 ou plus) et temps de brouillard, ainsi qu'en cas d'épisode de pollution de l'air, de sécheresse et de risque de feux de forêt portés à la connaissance du public par communiqué de presse ou sur le portail de la préfecture du Calvados (<http://www.calvados.gouv.fr>) ;
- nuire à la salubrité publique et mettre en danger les usagers des voies de circulation ;
- porter atteinte ou dégrader des biens privés ou publics.

A (lieu) :

Nom et signature :

Le (date) :

Le présent document doit être envoyé au moins 48 heures à l'avance à la mairie concernée et une copie sera adressée à la DDTM du Calvados (ddtm-se@calvados.gouv.fr / Service Eau et Biodiversité, 10, bd du général Varier - 14000 Caen)

3/3

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HONFLEUR-BEUZEVILLE

Pennedepie fait parti de la "Communauté des communes du pays de Honfleur Beuzeville" appelée plus régulièrement CCPHB

Une question sur : les déchets - l'urbanisme (POS - PLU - PLUI) - la taxe de séjour - Enfance et jeunesse - Transports Scolaires - Assainissement

Premier réflexe ► consulter le site officiel de la CCPHB "ccphb.fr"

Urbanisme

Démarches à suivre pour déposer des documents d'urbanisme :

- Certificat d'Urbanisme,
- Déclaration de Travaux,
- Permis de construire,
- Permis de démolir,
- Permis d'aménager.

► Dématérialisé via le site :

<https://honfleur.geosphere.fr/guichet-unique>

► Ou en 2 exemplaires au guichet de la Mairie de Pennedepie.

Toutes pièces complémentaires doivent être adressées à la Mairie de Pennedepie pour enregistrement avant d'être transmises au service urbanisme instructeur de Honfleur.

NOUVEAU
À partir du 18 juin 2025

CARG'HO
Pays de Honfleur-Beuzeville

PROFITEZ DU NOUVEAU SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

du lundi au samedi
de 8h à 18h

1€ le trajet

INFOS, INSCRIPTION, RÉSERVATION
08 00 00 44 92

CCPHB
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HONFLEUR-BEUZEVILLE



CCPHB

33 COURS DES FOSSÉS - 14600 HONFLEUR
02 31 14 29 35 - [HTTPS://WWW.CCPHB.FR](https://www.ccp hb.fr)



BON à SAVOIR



PLANTATION DE HAIE

Vous avez un projet ?

La Communauté de Communes vous accompagne

Aides à la plantation :

La Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville subventionne la plantation de haies [Travail du sol, plants, paillage, plantation]. Minimum de 100m linéaire par planteur. Restant à charge de 0,5€ / ml



Contact :
Communauté de Communes
du Pays de Honfleur - Beuzeville
33, cours des fossés 14600 Honfleur
06 76 09 20 75
pierre.chatel@ccphb.fr



RECUPEREZ

VOTRE EAU DE PLUIE !

Nous vous aidons à vous équiper !

 **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HONFLEUR-BEUZEVILLE**

www.ccphb.fr - 02.31.14.29.30

La CCPHB propose l'achat de bac ou composteur

Conteneurs Poubelles

Bac 180 L 35 €

Bac 240 L 40 €

Composteurs

Plastique 330 L 30 €

Bois 300 L 40 €

NOUVEAU :

Déchetterie de Honfleur

À partir du 9 mars 2026, un badge sera obligatoire pour accéder à la déchetterie

Inscription via <https://ccphb.ecocito.com/Usager>

Ecocito™ vous permet de suivre votre production de déchets et de communiquer avec la collectivité chargée de les collecter.



DATE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

PÉRIODE CONCERNÉE : 2026



Barneville-la-Bertran +
Cricqueboeuf +
Pennedepie +
Vasouy

2^{ème} mercredi des mois pairs (hors jours fériés)

Mercredi 11 février 2026

Mercredi 8 avril 2026

Mercredi 10 juin 2026

Mercredi 12 août 2026

Mercredi 14 octobre 2026

Mercredi 9 décembre 2026

Inscription obligatoire :

Possible jusqu'en fin de semaine précédant le jour de la collecte

par téléphone (du mercredi au vendredi) :  **N° Vert 0805 69 14 44**

par internet : www.ccp hb-collecte-encombrants.fr

COLLECTE DES DÉCHETS

Modalités de collecte



Verre

Chemin du Petit Paris



Papiers et cartonnages

Chemin du Petit Paris



Emballages plastiques et métalliques

Chemin du Petit Paris



Biodéchets

Chemin du Petit Paris



Ordures ménagères

Porte à porte



Emballages plastiques et métalliques

Porte à porte

Calendrier de collecte

Ordures ménagères

Mardi matin toute l'année - Vendredi de Mai à Mi-Septembre

Emballages plastiques et métalliques

Jeudi

Sacs jaunes :

Distribution en Mairie

INFORMATIONS DIVERSES

Perte de vos papiers : Les 3 étapes à effectuer

- **Faites opposition sur tous les moyens de paiement**
 - ▶ **CB** = Appelez votre banque ou le service interbancaire au 0 892 705 705
 - ▶ **Chéquier** = Contactez la banque de France 0 892 683 208
- **Déclarez la perte ou le vol**
- **Renouvelez vos papiers**
 - ▶ **En mairie** = Carte d'identité
 - ▶ **Caisse d'assurance maladie** = Carte Vitale
 - ▶ **Préfecture** = Permis de conduire et Carte grise

Mission Locale



La mission locale de Honfleur est un espace d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans qui aborde les questions relatives à l'emploi, la formation, le logement, la santé...

Chaque jeune accueilli à la Mission Locale, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

21, rue de l'Homme de Bois, 14600 Honfleur, France.
02 31 89 55 24

CLIC Pays d'Auge



Les Centres locaux d'information et de coordination sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil destinés aux personnes âgées, à leurs familles et aux professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.

- ▶ Pont l'Évêque : 02.31.65.38.71
14 rue de la Chaussée Nival
- ▶ clicpaysdaugenord@calvados.fr

Syndicat Des Eaux du Pays De Honfleur



Accessible via le lien : <https://eauxpayshonfleur.fr/>

Le Syndicat est administré par un comité syndical, élu pour une durée de 6 ans, composé de 21 élus dont 1 président et 2 vice-présidents.

Président : M. DELAMARE Jean-Marie

Vice-présidents : M.FARIDE François, M.ALVAREZ Félipe

Sa mission principale est la gestion de l'eau potable (production, traitement, stockage et distribution) tout en veillant à la protection de la ressource.

Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile assurent au domicile des personnes des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne (l'entretien du logement, l'entretien du linge, la préparation des repas, les courses, l'aide à la toilette, l'aide à l'habillage et au déshabillage). Les services d'aide à domicile ne peuvent pas se substituer à l'infirmière (l'auxiliaire de vie sociale peut effectuer une toilette mais pas de soins).

La commune de Pennedepie souhaite vous informer de l'évolution de l'organisation des associations locales ADMR d'Ablon et ADMR d'Équemauville

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 Décembre 2025, il a été décidé de regrouper les deux associations afin de n'en former qu'une seule, sous le nom de : ADMR de l'Estuaire.

Cette nouvelle association a débuté son activité le **1^{er} janvier 2026**

Ce regroupement a pour objectif de renforcer l'organisation et de garantir la continuité et la qualité des services d'aide à domicile proposés aux habitants des communes dont PENNEDEPIE

Aucune interruption des services, ni de modification dans les modalités d'intervention auprès des bénéficiaires. L'association conserve les mêmes lieux d'accueil dans les locaux habituels des deux permanences.

ABLON : 02 31 87 40 86

mardi et jeudi toute la journée avec Mme Catherine GARNATZ

ÉQUEMAUVILLE : 02 31 87 00 32

du lundi au vendredi tous les matins avec Mme Leslie CORDIER

Les lundis et vendredis après-midi avec Mme Catherine GARNATZ.

Espaces France Services

À 15 minutes de chez vous, des personnes formées et disponibles, dans les France Services | Point Info 14 sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives du quotidien.

► Honfleur : 02.31.89.55.24
pointinfo14honfleur@gmail.com 21 rue l'Homme de Bois.

► Trouville-Sur-Mer : 02.31.87.89.11
point-info14@mairie-trouville-sur-mer.fr
Maison des Associations | Quai Albert 1^{er}.

► Pont-L'Évêque : 02.52.56.98.34
msa@terredauge.fr
9 rue de l'Hippodrome. ZA la Croix Brisée.

► Beuzeville : 02.27.36.10.15
beuzeville@france-services.gouv.fr
Place Général de Gaulle - Mairie.

Les référentes vous accueillent et vous accompagnent pour effectuer vos démarches sans avoir à vous déplacer dans les différentes administrations et ce, en toute confidentialité :

- ANTS / Ministère de l'intérieur (carte grise, permis de conduire, pré-demande carte nationale d'identité),
- Direction Générale des Finances Publiques (impôts des particuliers, taxe foncière),
- CARSAT (retraite, veuvage),
- CAF (RSA, allocation logement, prime d'activité),
- Sécurité sociale CPAM (compte Ameli, attestation de droits, demande de C2S) ;
- MSA (retraité, sécurité sociale, allocation logement),
- Ministère de la Justice (point info justice, rendez-vous conciliateur de justice)
- CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit),
- ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement),
- Pôle emploi (inscription, actualisation, suivi),
- La Poste.

Téléassistance CALVADOS

ABONNEZ-VOUS
10,38€
par mois*

VIVRE CHEZ SOI EN TOUTE SÉCURITÉ

Calvados LE DÉPARTEMENT calvados.fr

COMMENT MARCHE LE SERVICE DE TÉLÉASSISTANCE ?

Un auxiliaire vous met au téléphone dans son domicile le plus proche possible. Le service de téléassistance est là pour garantir votre sécurité grâce à une écoute et une assistance au quotidien.

Cancellation, il s'agit d'un dispositif qui vous permet de parler sur votre téléphone et qui vous permet de donner l'adresse d'un simple geste.

Le Département de Calvados a sélectionné l'entreprise Vitaris pour gérer ce service.

VOUS SOUSCRIVEZ AU SERVICE

Un technicien Vitaris intervient sous 48h maximum à votre domicile pour procéder à l'installation du matériel (accrochage du boîtier sur une prise de courant et sur le réseau téléphonique).

Le dispositif est composé d'un transmetteur et d'un déclencheur reliés directement à une centrale d'écoute disponible 24h/24, 7j/7. Le déclencheur se présente sous la forme d'un médaillon que vous pouvez porter autour du cou ou du poignet.

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE

Un accident, une chute, un malaise, une angine... quel que soit le jour de la semaine, à n'importe quelle heure, appuyez sur votre médaillon pour obtenir de l'aide. Indiquez dans votre ville, le bracelet détecteur de chute permet, si vous êtes tombé(e), de donner l'alerte automatiquement afin qu'une aide immédiate vous soit apportée.

COMBIEN COÛTE LE SERVICE DE TÉLÉASSISTANCE ?

07 Forfait mensuel 10,38 € TTC par mois	01 Vitaris (hors abonnement)
Forfait de maintenance du matériel (boîtier central, médaillon d'aide, transmetteur) d'un montant mensuel pour votre premier mois de for.	Boîtier 320 personnalisé : 19,97 €
Installation du matériel sous 48h (accidents médicaux, et en cas d'urgence (aide d'urgence) par exemple), dans la journée si la demande est formulée avant midi, sinon sous 24h maximum, ce sans frais supplémentaires.	Détecteur de chute : 1,81 €
Canaux d'écoute gratuite 7 jours sur 7, 24h sur 24 en cas de déclenchement d'une alerte.	Chemin lanceur : 3,97 €
Déclencheur adapté au porteur ou situation de handicap (différentiel, accipitum, au vol) et adapté pour les personnes atteintes de surdités.	Déclencheur montre contemporaine : 3,19 €
Forfait de service de profession pour les services abonnés de secours ou d'urgence de niveau des soins.	Détecteur d'activité / inactive : 1,43 €
Appel de contrôle en cas d'absence de contact avec le central d'écoute depuis 30 jours, délai d'attente à 20 jours pour les abonnés sans réseau de secours.	Détecteur de risque de déshydratation : 1,49 €
Service de soutien psychologique.	Appareil de veille audio : 6,74 €
Forfait de pose d'une boîte à clés - 2 médailles au choix (selon la configuration des lieux) dans les 7 jours de livraison qui suite d'envoi à partir des lieux pour la livraison.	Solution multi-protectors IP : 3,19 €
Service de messages d'alertes (cartable...)	Détecteur d'incendie : 6,33 €
	Détecteur de manque de carbone : 3,83 €
	Détecteur de gaz naturel : 3,23 €
	Tablette tactile : 98,87 €
	Montre connectée professionnelle : 25,98 €
	Coût de gestion : 97,81 €

* Tarif unique sans condition de ressources, déductible au crédit d'impôt. Un financement peut être accordé sous certaines conditions aux bénéficiaires de TAD et de la PCH.

** Condition de la boîte à clés : pose sans condition de ressources et de la PCH. Le financement peut être accordé sous certaines conditions aux bénéficiaires de TAD et de la PCH.

VOUS ÊTES MIS EN RELATION AVEC LE CENTRE D'ÉCOUTE

Dès la réception de votre appel, vous êtes identifié et aussitôt mis en relation avec le centre d'écoute sans utiliser votre téléphone. Votre interlocuteur va faire le point sur la situation et identifier les personnes ou services à contacter.

L'opérateur est également là pour vous conseiller et vous réorienter en attendant que vos proches ou les secours interviennent.

LES SECOURS ARRIVENT CHEZ VOUS

Votre réseau de proximité (famille, amis, voisins) est informé, ainsi que les services d'urgence, si cela est nécessaire.

L'abonnement inclut la pose d'une boîte à clés qui facilite l'intervention des secours si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer pour ouvrir votre porte.

* Condition de la boîte à clés : pose sans condition de ressources et de la PCH. Le financement peut être accordé sous certaines conditions aux bénéficiaires de TAD et de la PCH.

COMMENT S'ABONNER ?

Pour accéder à ce service, il suffit de remplir le formulaire disponible sur calvados.fr ou de contacter VITARIS soit par téléphone au 02 31 91 04 62 soit par mail : teleassistance.calvados@vitaris.fr.

La facturation, quel que soit le mois, est possible à tout moment, sans frais.

Le mois estant resté dû.

La facturation débute le mois suivant celui de l'installation du matériel chez l'abonné.

Téléassistance - vitaris

Tunstall vitaris
VIVRE PLACEMENT

- Le Département du Calvados propose un service d'écoute et d'assistance permettant à tous les Calvadosiens de rester autonome à domicile ou en résidence autonome, en toute sécurité à partir de 10,38 TTC / Mois.
- calvados.fr
- teleassistance-calvados.fr
- Vitaris au 02.31.99.04.62

Numéros d'urgence

- 112..... NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN
- 15..... URGENCE MÉDICALE (SAMU)
- 17..... POLICE, SECOURS GENDARMERIE
- 18..... POMPIERS
- 114..... NUMÉRO D'URGENCE POUR PERSONNES DÉFICIENTES AUDITIVES
- 191..... URGENCE MARITIME (CCS)
- 196..... URGENCE MARITIME (CROSS) VHF Canal 16
- 197..... ALERTE ATTENTAT - ALERTE ENLÈVEMENT
- 115..... SAMU SOCIAL
- 116 000..... ENFANTS DISPARUS
- 119..... ENFANCE MALTRAITÉE
- 3919..... VIOLENCES CONJUGALES

BESOIN DE SOINS IMMÉDIATS DANS LE CALVADOS ?

J'APPELLE LE 15

LE RÉFLEXE OBLIGATOIRE POUR ACCÉDER AUX URGENCES

LES URGENCES SONT RÉSERVÉES AUX CAS LES PLUS GRAVES.
Seules les personnes préalablement orientées par le 15 sont accueillies aux urgences.

Un médecin régulateur m'apporte une réponse médicale adaptée et m'oriente selon mes besoins :
conseil, consultation par un professionnel de santé de ville, téléconsultation, accueil aux urgences, envoi d'une équipe médicale.

En cas de découverte d'engins de guerre ou d'objets suspects, la plus grande prudence s'impose !



Si vous découvrez des munitions chez vous, dans un lieu public et/ou si vous en détenez, **les touchez pas !**

Ces munitions représentent toujours un grand danger, elles ont été **conçues pour tuer**. Ne vous fiez pas à leur aspect, à leur état (rouille).

LES MUNITIONS DE GUERRE RESTENT, À CE JOUR, DANGEREUSES

Pour votre sécurité, nous vous invitons à respecter les consignes suivantes :

- ▶ Ne pas s'en approcher, ni les manipuler,
- ▶ Si possible, prendre des photos,
- ▶ Pour une munition à terre, la recouvrir de terre ou de sable, afin de la protéger et de la masquer à la vue
- ▶ Baliser l'emplacement (pour éviter toute action sur l'engin)

Que faire en cas de découverte ?

Toute découverte est à signaler immédiatement :

- ▶ aux autorités de sécurité (police ou gendarmerie) en composant le 17,
- ▶ ou à la mairie territorialement compétente.

qui saisira la préfecture, seule habilité à demander l'intervention du service de déminage.

Le service de déminage vous contactera et procédera à l'enlèvement, gratuitement, des munitions.

La demande d'intervention doit comporter les éléments suivants :

- la nature de l'engin (obus, grenade...),
- les circonstances de la découverte (promenade, chantier, jardinage...),
- ses caractéristiques (longueur, diamètre),
- le lieu précis de la découverte et son environnement (champs, lieu privé, voie publique, ect). Si c'est sur la place, préciser si l'engin peut être recouvert ou non par la mer.
- les coordonnées de la personne à contacter (téléphone fixe et/ou portable).

OFFICE DU TOURISME D'HONFLEUR

Quai Lepaulmier • BP 20070
www.ot-honfleur.fr
contact@ot-honfleur.fr
02.31.89.23.30

Honfleur : Lundi au samedi :

9h30 | 12h30 et 14h | 18h
et les dimanches 9h30 | 13h

(uniquement les dimanches d'octobre et pendant les vacances scolaires) et jours fériés :

Beuzeville : Lundi au samedi :

9h30 | 12h30 et 14h | 18h

Honfleur Normandy Outlet :

Tous les jours :

10h | 13h et 14h | 19h

MUSÉES D'HONFLEUR

GRATUITS

Les Musées de Honfleur sont gratuits pour les habitants de la Communauté de Commune de :

Honfleur-Beuzeville.

Il vous suffit de présenter un justificatif de domicile à l'entrée des Musées.

PASS PONT

Badge de prépaiement

uniquement valable sur les Ponts de Normandie et Tancarville

Commande via :

pontsnormandietancarville.fr !
Tarification préférentielle !

▶ Pont de Normandie :

3,20 € au lieu de 5,90 €

▶ Pont de Tancarville :

2,00 € au lieu de 2,80 €

Rapidité de passage aux péages grâce à la détection à distance



1



Allo... Signalement du nid en mairie par les administrés ou par les services
N'intervenez pas seul !
02 31 81 50 50 mairie.pennedepie@wanadoo.fr

2



Enregistrement du nid sur le portail par la mairie
frelonasiatique14.fr

3



Validation du nid par la FREDON ou référent local formé

4



Déclenchement de l'intervention par la FREDON avec la liste des entreprises 3D

JE TROUVE UN NID DE FRELON EN HIVER



Je trouve un nid de frelon chez moi en hiver

NON! Je contacte une entreprise pour le faire détruire

NON! J'enlève le nid

NON! Ne risque-t-il pas d'y avoir des frelons l'année prochaine ?

Il n'y a plus d'insectes vivants à l'intérieur du nid à cette époque de l'année. Je n'ai donc pas besoin de faire intervenir une entreprise

Il n'y a pas besoin d'enlever le nid. Il finira par tomber en morceaux à cause du vent et de la pluie.

Les nids de frelons asiatiques ne sont pas réutilisés d'une année sur l'autre. Il n'y aura donc pas de frelons asiatiques l'année prochaine.

Cependant, vu que le nid est arrivé à la fin de son cycle, des reines hibernent dans le voisinage. Il faudra donc surveiller l'apparition de nouveaux nids au printemps suivant.

LE FRELON ASIATIQUE

Vespa velutina nigrithorax

Arrivé en France en 2004, *Vespa velutina* se propage à travers l'Europe

L'INSECTE

L'HABITAT

- 49% Milieu urbain
- 42% Milieu agricole
- 8% Opportuniste | Majoritairement dans les milieux dégradés, agricoles et urbanisés.

LES PROIES

Spécialiste | Chasse principalement les hyménoptères sociaux. Les proportions varient suivant les habitats.

Les adultes se nourrissent de sucres. Ils chassent majoritairement en été pour nourrir les larves.

LES ABEILLES DOMESTIQUES

La chasse en vol stationnaire assiège la ruche. L'activité des abeilles ralentit, voire s'arrête complètement.

Les colonies d'abeilles ne meurent pas mangées par les frelons mais du manque de réserve en hiver.

LES NIDS

Nid primaire
MARS - AVRIL
Hauteur : <2m
Taille : 7cm

Nid secondaire
JUILLET - OCTOBRE
Hauteur : >15m
Taille : 90cm

Entrée latérale caractéristique

La colonie ne vit qu'un an et meurt en hiver, seules les reines hibernent. Les nids ne sont jamais réutilisés d'une année à l'autre.

NE JAMAIS PIÉGER !

PIÉGEAGE INEFFICACE

- Le piégeage n'empêche pas la présence des frelons ni l'implantation des nids.
- Les populations de frelons ne sont pas impactées par le piégeage.



1 FONDATRICE ≠ 1 NID

- Plus de 90 % des reines meurent par la compétition et la sélection naturelle. Le piégeage, même intensif, n'augmente pas ce pourcentage.



NÉFASTE POUR LA BIODIVERSITÉ

- Les pièges tuent plus de 95 % d'insectes locaux, dont des abeilles et de nombreux autres pollinisateurs.

CONTRÔLE LOCAL

- Seuls les apiculteurs peuvent piéger dans leurs ruchers en été, le but est de diminuer la pression de prédation des frelons.

LES BONNES PRATIQUES

EN CAS DE DANGER

- Empêcher l'installation de nids primaires proches des zones d'activité.

Recommandations

- Ne pas s'approcher d'un nid.
- Rester prudent en cas d'allergie.



Le frelon asiatique s'est invité dans notre écosystème. La régulation naturelle qui s'installe n'est pas encore suffisante pour contenir les dégâts qu'il occasionne à l'apiculture et à la biodiversité.

POUR AIDER LES ABEILLES

- Ne jamais utiliser de pesticides !
- Préserver les micro-habitats et les fleurs sauvages.
- Favoriser la diversité d'abeilles domestiques et sauvages.

Conseils

- Protéger les haies, mares, friches, etc.
- Encourager le fauchage raisonné.
- Construire des hôtels à insectes.



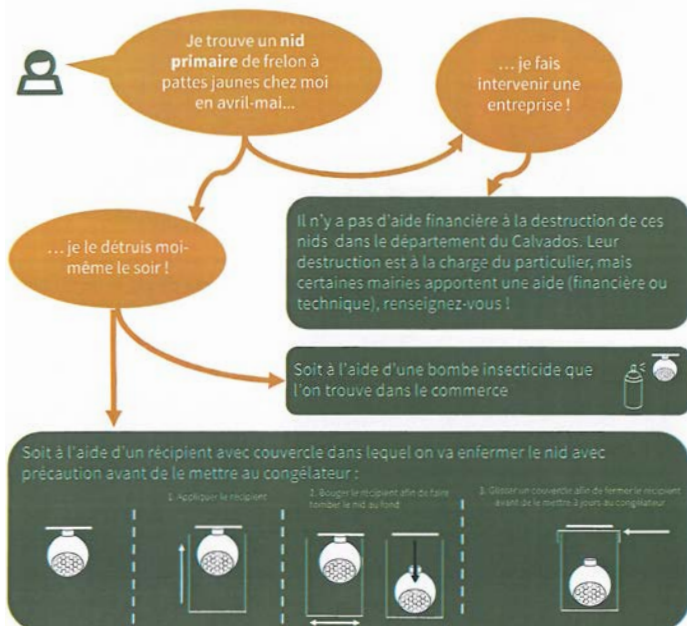
Si vous trouvez un nid secondaire chez vous, signalez-le en mairie pour organiser sa destruction.

Les nids primaires

Au printemps, les reines de frelon à pattes jaunes débutent la construction de nouveaux nids : les nids primaires !

À cette période, ces nids primaires font la taille d'une balle de golf et abritent uniquement la reine.

Ces nids vont continuer à grossir pour atteindre la taille d'une balle de tennis.



Le frelon à pattes jaunes au printemps

À l'automne, les futures reines quittent le nid où elles sont nées pour aller hiberner durant l'hiver à l'abri (dans les bâtiments...)



Vers le mois de juillet, la reine reste désormais à l'intérieur du nid et ne fait plus que pondre. Les ouvrières s'occupent alors de chercher la nourriture et d'agrandir le nid.

Quand le nid primaire de frelon à pattes jaunes fait la taille d'une balle de golf, il peut être détruit sans l'intervention d'un professionnel car il ne contient qu'un seul individu adulte (la reine) :

- le soir (pour être sûr que la reine est à l'intérieur du nid)
- avec un bocal pour l'enfermer et le placer au congélateur, avec un sac pour l'enfermer et l'écraser ou encore avec une bombe insecticide

⚠ Vérifiez bien avant d'intervenir qu'il s'agit d'un nid de frelon à pattes jaunes !

Commune de *Pennedepie*



Conception et réalisation : Mairie de Pennedepie
Impression Atelier K Crig - Caen - 02 31 34 55 66 - contact@atelierkcrig.fr